

Elections régionales 2010

Ile de France

Questionnaire adressé aux listes candidates par l'Inter-LGBT

1 ► Le Conseil régional en tant qu'employeur : promouvoir l'égalité, lutter contre les discriminations.

Avec les nouveaux textes sur la décentralisation, plusieurs milliers d'agents du personnel non enseignant des lycées sont désormais gérés par la Région. En Ile de France, le Conseil régional emploie 10 000 agents dans ses services et dispose d'un budget de 4,5 Milliards d'euros.

En tant qu'employeur public, la manière qu'il a de traiter ses salariés et particulièrement les actions mises en œuvre contre les discriminations dont ils peuvent être victimes ou qu'ils peuvent relayer ont valeur d'exemple. Les associations lesbiennes, gaies, bi et trans sont particulièrement attentives au respect du principe de non-discrimination des personnes selon leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, et à la mise en œuvre de droits sociaux égaux pour toutes les situations conjugales des personnes.

À l'instar d'autres collectivités locales, vous engagez-vous à mettre en place des modules de formation destinés aux agents du Conseil régional autour de la lutte contre les discriminations, notamment sur les attitudes discriminantes entre employés et vis-à-vis des administrés, intégrant de façon spécifique la question des LGBTphobies ?

Oui. Des expériences, peu nombreuses, menées ici ou là ont montré que la formation sur les discriminations est souvent le meilleur moyen de mettre le doigt et d'attirer l'attention des agents sur des pratiques et des attitudes qui, par routine, ne sont pas perçues comme discriminatoires par eux mais qui le sont en réalité et vécues comme telles par les administrés ou même certains collègues. Que des modules de formations sur les discriminations incluant les LGBT-phobies soient systématiquement inclus dans les plans de formation de la région est donc une proposition qu'Europe Ecologie soutient pleinement.

Êtes-vous favorable à un traitement égal des agents quelle que soit leur situation conjugale (concubinage, pacs ou de mariage) notamment en ce qui concerne les avantages sociaux réservés aux couples ? droits à congés lors de la naissance d'un enfant ? accès à une crèche collec-

tive pour un enfant d'un couple en concubinage ou pacsé ? versement de primes lié au statut de pacsé à l'égal de ce qui existe pour le mariage ? ...

Europe Ecologie est extrêmement attachée à l'égalité de traitement de l'ensemble des salarié-e-s et ses élu-e-s exigeront une attitude exemplaire de la part de la région en tant qu'employeur. Strictement les mêmes droits et les mêmes avantages doivent être accordés à tous les couples, qu'ils soient pacsés ou mariés. De même, pour l'ensemble des parents, de droit ou de fait. Une procédure sera mise en place pour permettre aux agents exerçant un rôle de parent non reconnu par la loi, de le faire reconnaître par la région afin de bénéficier des facilités parentales (garde d'enfant malade, colonies de vacances, etc.). Mais, pour Europe Ecologie, cette égalité de traitement ne doit pas s'arrêter aux couples et nos élu-e-s seront aussi attentifs et attentives au traitement des personnes réputées célibataires et s'attacheront à éliminer les avantages accordés illégitimement uniquement aux couples.

2 ▶ Le Conseil régional et la politique éducative

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans se mobilise auprès de tous les acteurs de la communauté éducative (les syndicats des personnels, les organisations de parents d'élèves, les syndicats de lycéens et étudiants, le monde de l'éducation populaire, etc.) sur la nécessité de prendre en compte l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et sur l'impératif de la lutte contre les discriminations.

Le Conseil régional, qui a la responsabilité du financement des lycées, est représenté dans les Conseils d'administration de ces établissements et peut ainsi peser sur les activités menées en leur sein, notamment en appuyant financièrement les projets d'associations qui proposent des campagnes de sensibilisation à destination des élèves ou des personnels.

Souhaitez-vous impulser des interventions, en partenariat avec les associations, dans les lycées et les CFA, pour contribuer à sensibiliser les élèves et les apprentis au respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et à la lutte contre les discriminations ?

La sensibilisation des plus jeunes aux stéréotypes de genre, aux représentations sociales insultantes, aux stigmatisations diverses et aux discriminations est un enjeu central du projet éducatif souhaité par Europe Ecologie. Ses élu-e-s impulseront et soutiendront donc toutes les actions, d'origine institutionnelle ou associative, allant dans ce sens. Ils et elles veilleront à ce que l'ensemble des discriminations soient abordées dans ce contexte, notamment celles fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état de santé ou la situation de handicap. Ils et elles continueront à soutenir le travail en ce sens du CRIPS et des associations franciliennes notamment LGBT.

Comptez-vous contribuer à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à la lutte contre les LGBTphobies dans les établissements scolaires ?

Bien sur. Cela existe d'ailleurs déjà par endroits et le bilan en est généralement bon. La région doit utiliser les compétences dont elle dispose pour élargir ces campagnes et faire en sorte qu'elles touchent les publics les plus divers et permettent une véritable évolution des

mentalités. Ces campagnes doivent être accompagnées de moments d'échange et de dialogue avec des animateurs et des animatrices à même de répondre clairement aux questionnements des élèves concernant les différentes orientations sexuelles et identités de genre ainsi que les discriminations dont elles peuvent faire l'objet.

D'autre part, et au-delà des établissements scolaires et de formation, nos élu-e-s seront particulièrement vigilant-e-s à ce que la région n'apporte pas son soutien à des initiatives, notamment culturelles ou sportives, véhiculant des messages vexatoires, stigmatisants, discriminatoires ou appelant à la violence contre les personnes LGBT.

3 ▶ Le Conseil régional et la politique sociale

Les associations LGBT sont régulièrement confrontées à des situations d'urgence de jeunes LGBT en errance sociale après avoir été mis à la porte par leurs familles, ou à des situations de demandes d'aide sociale émanant de candidats à l'asile LGBT en instance d'expulsions du territoire français. Face à ces situations, les réponses institutionnelles sont souvent insuffisantes.

Le Conseil régional peut mener des politiques sociales qui correspondent à son territoire et à ses propres problématiques.

Quelle(s) politique(s) sociale(s) souhaitez-vous mettre en œuvre dans ce cadre ?

Pour Europe Ecologie, la prévention des situations de rupture ou de violence des jeunes LGBT avec leur famille est une priorité. Nous nous attacherons à former les agents en contact avec les jeunes afin qu'ils et elles soient en capacité de détecter des situations à risque et contribuent à les prévenir. Ce sera notamment le cas des 3 000 médiateurs régionaux de tranquillité publique dans les lycées et les transports que nous nous engageons à recruter.

Mais face à l'urgence, nous souhaitons la mise en place d'un dispositif similaire à celui destiné à accueillir les femmes victimes de violence domestique, c'est-à-dire des appartements relais, répartis sur l'ensemble du territoire régional et permettant aux personnes de se réinscrire positivement dans un cadre social, scolaire ou professionnel.

4 ▶ Le Conseil régional et le soutien aux initiatives des associations lesbiennes, gaies, bi et trans

Des associations d'accueil et de soutien social, sportives, culturelles et militantes lesbiennes, gaies, bi et trans proposent régulièrement des manifestations importantes : tournois internationaux, festivals, etc. Ces événements témoignent d'une vivacité du tissu associatif LGBT, et ces associations sollicitent régulièrement les pouvoirs publics pour trouver une aide, notamment dans leur financement. La lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre profite à l'ensemble des Franciliens. Pourtant certains élus y sont défavorables, jugeant ces activités communautaristes. L'Inter-LGBT souligne que c'est précisément l'absence de coopération avec les pouvoirs publics qui pourrait susciter un repli communautaire et identitaire.



Êtes-vous favorable à un soutien par le Conseil régional aux associations LGBT dès lors que celles-ci portent des projets répondant techniquement aux critères exigés par l'institution dans l'attribution de subventions ? comment comptez-vous impliquer ces associations dans le processus de réflexion des mesures à mettre en oeuvre par la collectivité territoriale ?

Les associations ont un rôle démocratique essentiel et Europe Ecologie souhaite que toute la diversité de la société puisse s'exprimer à travers des projets associatifs. Nos élu-e-s seront donc naturellement attentifs et attentives à ce que les demandes des associations LGBT soient traitées selon les mêmes critères, avec la même attention et la même exigence que celles des autres associations. De même les élu-e-s Europe Ecologie veilleront à ce que les associations LGBT soient, au même titre que les autres, parties prenantes des diverses instances consultatives et participatives régionales. Mais Europe Ecologie est également consciente de l'importance du rôle d'animateur démocratique d'une collectivité et ses élu-e-s s'efforceront de faire mieux connaître les soutiens régionaux auxquelles les associations LGBT peuvent prétendre et de veiller à un meilleur accès des associations aux processus de subventions et d'aides diverses de la région (aides logistiques et administratives, locaux, emplois tremplins...).

5 ▶ Le Conseil régional et la lutte contre le sida

L'Ile-de-France est en tête des régions européennes pour la contamination par le virus du sida. L'État s'est désengagé progressivement en matière de prévention, accréditant la fautive et dangereuse idée que les nouvelles thérapies suffiraient à enrayer le développement de la maladie. La prise en charge sociale des malades (notamment par l'ouverture d'appartements thérapeutiques) comme le retour à l'emploi des personnes séropositives stabilisées reste problématique.

Comment concevez-vous le rôle du Conseil régional en matière de lutte contre le sida et de solidarité à l'égard des personnes atteinte par le VIH en Ile de France ?

On estime qu'environ la moitié des malades du sida vivant en France résident en Ile-de-France. Dans le contexte actuel de résurgence de l'épidémie dans certaines populations, notre région a donc une responsabilité particulière dans la lutte contre cette maladie et en matière de solidarité avec les personnes vivant avec le VIH. Les élu-e-s d'Europe Ecologie soutiendront (et défendront si nécessaire) les structures régionales de lutte contre le sida et d'information sur la santé sexuelle, notamment le CRIPS et le "190". Nous souhaitons favoriser la mise en place de structures apportant des réponses pragmatiques et concrètes aux personnes vivant avec le VIH, en privilégiant les unités de petites tailles et de proximité. Nous engagerons également des campagnes de communication de lutte contre les discriminations liées à l'état de santé et de prévention, en s'adressant notamment aux populations les plus touchées. Au-delà, il faut aussi dire que la région ne doit plus se contenter d'être un bailleur de fonds, elle doit prendre plus qu'avant un rôle de mobilisation contre l'épidémie. Par exemple en étant non seulement un appui aux projets et structures mais en étant à l'initiative d'expériences pilotes ou de projets innovants. Enfin, sachant que certains malades ou séropositifs ont un statut de travailleurs handicapés, la région, via son rôle d'employeur ou de sa compétence formation, doit jouer un rôle accru pour lutter contre la précarité fréquente qui frappe ces travailleurs.

Dans votre région, certaines actions ou projets (prévention et soutien aux malades) de coopération internationale s'attachent à la lutte contre le sida, quelles actions souhaitez-vous mettre en œuvre dans ce champ ? comment souhaitez-vous impliquer le Conseil régional ?

Dans un contexte de pénurie de fonds d'Etat pour la lutte contre le sida dans le monde, les collectivités locales doivent tenter de faire croître leur propre effort en la matière. La baisse des crédits du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme mondial mobilise les associations de lutte contre le sida en France (Act Up-Paris, AIDES, Avocats pour la santé dans le monde, Coalition PLUS, Positive Génération, Sidaction, Solidarité Sida). Alors que l'accès universel aux traitements dans les pays les plus pauvres devient une nécessité, les opportunités d'action et les engagements politiques sont essentiels à la campagne de lutte contre le sida dans le monde. Europe Ecologie et ses élu-e-s pèseront pour que la région porte au maximum son effort en la matière.

6 ▶ Le Conseil régional et les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans dans le monde

Dans de nombreux pays du monde, les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans sont bafoués. L'homophobie s'y traduit trop souvent par des persécutions, de la part de l'État, des forces de l'ordre ou bien de groupes armés. La déclaration, signée par 66 pays, en faveur des droits des homosexuel(le)s et des personnes trans demandant la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de l'identité de genre lue à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York, le 17 décembre 2008 contribue à lutter contre les discriminations. Les associations LGBT interpellent régulièrement l'État français sur ces situations, en lui demandant d'en tenir compte dans ses relations diplomatiques, et de faire progresser les droits humains et plus spécifiquement ceux des homosexuels et des trans dans le monde.

Dans le cadre des accords de coopération décentralisée, serez-vous vigilant quant à la situation des droits humains en général, et particulièrement des droits des personnes LGBT dans les collectivités territoriales étrangères partenaires du Conseil régional ?

C'est une évidence. En un sens les collectivités locales ont bien plus de marges de manœuvre pour aborder les questions « qui fâchent » avec leurs partenaires étrangers que les Etats dont on connaît les contraintes « diplomatiques ». Il faudrait en arriver à des formes de conditionnalité dans la mise en place et le développement des partenariats de coopération décentralisée de la Région. Europe Ecologie maintiendra sa vigilance en la matière et, bien sûr, sur le fait que l'ensemble des droits humains doivent être inclus dans ces formes de conditionnalité, y compris les droits des personnes LGBT.